Commission algues vertes - *Compte rendu de la réunion du 23 juin 2023 - Mairie de Fouesnant*

Personnes présentes :

- Roger Le Goff, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Guy Pagnard, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Christian Rivière, Vice-président à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Daniel Hanocq, Vice-président à Quimperlé Communauté
- Nicolas Forray, représentant d'Eau et Rivières de Bretagne
- Vincent Esnault, Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais
- Alexis Jaraud, Bretagne Vivante
- Didier Carduner, adjoint environnement à la mairie de Tregunc
- Maiwenn Berrou, MIRE – Préfecture de Région
- Françoise Franck, chargée de mission algues vertes à la DDTM du Finistère
- Laure Leysen, chargée de mission au Conservatoire du littoral
- Jean Michel Le Breton, agriculteur à Rosporden et représentant de la Chambre d'Agriculture
- Pauline Le Guen, Alteor
- Agnès Guy, Coopérative Le Gouessant
- Laurent Alix, Innoval
- Jérôme Le Pape, GAB du Finistère
- Alexandre Mandy, Chef de projet algues vertes à la Région Bretagne
- Alain Girault, adjoint littoral à la commune de La Forêt Fouesnant
- Robert Le Nay, adjoint travaux à la commune de La Forêt Fouesnant
- Sylvain Ballu, Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA)
- Vincent Le Talour, chargé d'études environnement à la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB)
- Anne Bouilly, Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Stéphane Eugène, Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Thomas Rocuet, agriculteur à Tregunc
- Jean Yves Guillou, agriculteur à Saint Evarzec
- Marie Agnès Le Floc'h, agricultrice et élue à La Forêt Fouesnant
- Ewen Lyvinec, responsable environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Aurélie Prot, coordinatrice agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Pierre Hommet, technicien agro-environnement à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Dylan Le Corre, technicien agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Brice Guesdon, technicien milieux aquatiques à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Mélanie Branellec, coordinatrice du SAGE Sud Cornouaille

Personnes excusées :

- Etienne Guillet, sous-préfet et expert de haut niveau en charge des algues vertes
- Catherine Esvant, maire de Melgven
- Pierre Prodhomme, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Anais Queinnec, Eureden
- Représentant du CRC de Bretagne Sud
- Représentants du Conseil Départemental du Finistère
- Ifremer, station de Concarneau

Ordre du jour de la réunion

1. Rappel de la stratégie et du calendrier
2. Mise en œuvre du plan d'actions renforcé (ZSCE) porté par l'Etat
3. Point de situation sur la qualité de l'eau et les échouages d'algues vertes
4. Avancement des actions agricoles
5. Perspectives liées au volet Milieux / espaces stratégiques
6. Temps d'échanges et de questions

Introduction

En guise d'introduction, **Roger LE GOFF (CCPF)** salue les efforts conséquents consentis par les agriculteurs du territoire et évoque les résultats obtenus.

Il souhaite également remercier ses Vice-présidents, Guy Pagnard et Christian Rivière, qui se sont investis dans le dossier des Paiements pour Services Environnementaux ainsi que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'important soutien financier apporté dans ce cadre (1.3 Millions d'euros sur 5 ans pour la Baie de la Forêt).

1/ Rappel de la stratégie et du calendrier

Mélanie BRANELLEC (CCA) présente les objectifs et les axes stratégiques du 3ème plan algues vertes qui sera mis en œuvre sur la période 2022-2027.

Aucune observation n'est formulée.

2/ Mise en œuvre du plan d'actions renforcé (ZSCE) porté par l'Etat

Françoise FRANCK (DDTM) fait un point d'étape sur la mise en œuvre de l'arrêté ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale).

Alexis JARAUD (Bretagne Vivante) demande si tous les exploitants ont reçu un courrier.

F. FRANCK répond que pratiquement toutes les exploitations en baie algues vertes ont reçu un courrier - 1 100 courriers envoyés sur les 1 200 exploitations concernées en Finistère.

Laure LEYSEN (conservatoire du littoral) demande si le Conservatoire du Littoral sera destinataire des cartes indiquant les zones humides cultivées à remettre en herbe.

F. FRANCK répond que seul l'exploitant reçoit les cartes. Néanmoins toutes les zones humides sont répertoriées sur le site « GeoBretagne ». C'est une donnée publique et téléchargeable.

Dylan LE CORRE (CCA) s'inquiète d'un éventuel dépassement du seuil de la mesure couverture des sols en raison des étés de plus en plus secs. Il rappelle que ce seuil est fixé à 25j de sols nus maximum entre le 15/07 et le 28/02.

F. FRANCK précise que 2023 est une année qui pose le cadre. En fonction des déclarations de couverture des sols sur la campagne 2022-2023, des adaptations seront possibles et les conditions climatiques seront bien prises en compte.

Jean-Yves GUILLOU (agriculteur) demande d'apporter des précisions sur la notion de surpâturage.

F. FRANCK explique que le surpâturage a été définie par le groupe régional d'expertise nitrate (GREN). Cette définition va au-delà des parcelles parking car elle considère la mauvaise gestion des journées de pâturage et considère l'ensemble du troupeau laitier.

Nicolas FORRAY (Eau et Rivières de Bretagne) s'interroge sur les risques liés au stockage des effluents d'élevage

F. FRANCK informe que des diagnostics sont prévus dans le plan d'actions régional relatif à la directive nitrates. L'échéance pour la réalisation de ce diagnostic est différente d'un territoire algues vertes à un autre territoire breton, soit :
- avant septembre 2024 pour les exploitations situées en baie algues vertes
- avant septembre 2026 pour les exploitations situées sur les autres territoires bretons

Suivant le résultat du pré-diagnostic, il pourra être demandé de vider l'ouvrage de stockage afin d'approfondir le diagnostic. Une subvention pour le diagnostic et la vidange est accordée jusqu'en septembre 2024. Plusieurs structures seront agréées pour la réalisation de ce diagnostic.

Maïwenn BERROU (Préfecture de Région) confirme qu'une consultation a été lancée au niveau régional. Elle évoque les difficultés à trouver des prestataires. L'agrément des structures est en cours et devrait être opérationnel prochainement.

Jean-Yves GUILLOU et Thomas ROCUET (agriculteurs) rappellent que l'apport en herbe via le pâturage n'apporte pas d'excès d'azote, c'est l'apport d'aliments exogènes au pâturage (maïs, soja, etc) qui en est responsable. Pour réduire le risque de fuite d'azote via les rejets des herbivores, il est possible de travailler sur l'équilibre alimentaire.

F. FRANCK confirme cette réflexion commune et précise que les accompagnements techniques individuels du PLAV proposent un conseil sur cette thématique.

3/ Point de situation sur la qualité de l'eau et les échouages d'algues vertes

Brice GUESDON (CCA) présente l'évolution des échouages d'algues et de la qualité de l'eau en Baie de la Forêt. Bien que les diminutions soient nettes, ces évolutions restent à confirmer car fortement dépendantes des conditions météorologiques de l'année. Afin de cerner plus précisément les secteurs les plus contributeurs en pollution diffuse, un diagnostic « Haute Résolution Spatiale » a été mis en œuvre. La restitution de ce diagnostic est attendue à l'automne 2023.

Sylvain BALLU (CEVA) ajoute que les derniers survols montrent la présence d'algues filamenteuses de couleur verte sur ce secteur. Il ne s'agit pas d'algues vertes même s'il est possible qu'une faible quantité d'algues vertes y soient mélangées. Même si les quantités d'algues échouées sont faibles pour le moment, il précise que les conditions sont propices à leur développement (débits importants, forte luminosité, …). Une masse en infralittoral a par ailleurs été observée lors des survols aériens.

Guy PAGNARD (CCA) souligne les résultats encourageants obtenus sur le territoire depuis le début du plan. Les actions en cours sont favorables à cette diminution. Néanmoins, il faut rester prudent car certains facteurs (autres qu'agricoles) sont non maîtrisables.

Daniel HANOCQ (CRAB) confirme la réalité des efforts effectués par le monde agricole car l'écart baisse entre le reliquat « attendu » issu du réseau régional de « fermes références » et le reliquat début drainage mesuré dans les différentes fermes du territoire.

Vincent ESNAULT (Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais) informe la commission que la plage du Cap Coz montre un échouage précoce.

En annexe 3, le retour de l'équipe technique qui s'est rendu sur site. L'observation in situ confirme les propos de Sylvain Ballu. Il s'agit d'algues filamenteuses de couleur verte mais qui ne sont pas la laitue de mer du genre *Ulva*.

Jean-Yves GUILLOU (agriculteur) propose que pour une meilleure compréhension de l'évolution des teneurs en nitrates dans l'eau, il serait intéressant de présenter en commission la quantité de nitrates qui arrive dans la baie c'est-à-dire les flux azotés.

M. BRANELLEC précise que cette donnée est disponible dans le rapport annuel de la qualité de l'eau consultable sur le site internet du SAGE : https://www.sage-sud-cornouaille.fr/

V. ESNAULT s'étonne de l'autosatisfaction générale quant aux résultats du plan algues vertes. Il évoque la légère augmentation des teneurs en nitrates ces dernières années ainsi que la persistance de certains points noirs.

4/ Avancement des actions agricoles

Aurélie PROT (CCA) présente le bilan et les perspectives des actions agricoles déployées sur le territoire (Conseils individuels, Chantiers collectifs, Animations collectives) ainsi que le bilan des exploitations engagées dans des dispositifs vertueux au regard des enjeux du territoire.

Dylan LE CORRE (CCA) présente l'avancement du dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) suite au nouveau engagés sur la période 2022-2027 ainsi qu'un premier bilan sur les 13 engagements an PSE sur la période 2021-2023.

N. FORRAY (ERB) souhaite que le tableau d'analyse présentant l'analyse des indicateurs PSE soit simplifié et rendu plus lisible. Il s'interroge sur le profil des exploitants engagés dans les PSE.

A. PROT apportera un complément en annexe 1 du compte-rendu.

Concernant le profil des agriculteurs en PSE, **D. LE CORRE** ajoute que les agriculteurs du PSE n°1 correspondent à des agriculteurs déjà engagés dans d'autres dispositifs du PLAV. Certains agriculteurs du PSE n°2 sont de nouveaux agriculteurs avec des marges de progrès. Certains sont d'ailleurs concernés par le volet réglementaire de la ZSCE.

Pierre HOMMET (CCA) présente le nouveau dispositif des MAEC 2023-2027, les 4 grandes thématiques et l'enjeu des mesures ouvertes sur le territoire. Au total, en 2023, 27 contrats d'engagement ont été signés sur une période de 5ans.

V. ESNAULT (ASPF) s'interroge sur l'absence de contractualisation pour la MAEC algues vertes.

P. HOMMET précise que le cahier des charges est complexe et en a limité la contractualisation.

N. FORRAY (ERB) demande si les exploitations en agriculture biologique (AB) ont pu contractualiser une MAEC. Il s'interroge également sur le nombre d'exploitations AB concerné par la ZSCE ?

Concernant les MAEC, **P. HOMMET** confirme et précise que les MAEC ne sont par contre pas cumulables avec le dispositif des PSE. **A. PROT** apportera un complément en annexe 2 du compte-rendu.

F. FRANCK confirme qu'il n'y a pas eu d'exclusion a priori dans le cadre de la ZSCE– les exploitations AB sont bien concernées.

5/ Perspectives liées au volet Milieux aquatiques / espaces stratégiques

JY. GUILLOU (agriculteur) s'interroge sur la nouveauté du dispositif de Breizh Bocage car il était déjà déployé dans le PLAV1.

B. GUESDON (CCA) confirme que ce n'est pas un nouveau programme mais qu'il s'agit d'une nouvelle stratégie sur une nouvelle période. Breizh Bocage existe depuis 2014 sur le territoire. Il a accompagné le PLAV1 mais n'a pas été reconduit dans le cadre du PLAV2.

Vincent LE TALOUR (CRAB) présente les résultats de l'étude géomatique portée par la Chambre d'Agriculture pour prioriser la mesure « protection des chemins de l'eau ».

N. FORRAY (ERB) demande si dans la mesure « protection des chemins de l'eau, le paramètre de perméabilité du sol comme les chemins d'accès pour les animaux a été pris en compte. Il précise que ce paramètre augmente les risques.

V. LE TALOUR explique que l'échelle de travail se situe au niveau des sous bassins versants. Elle ne permet donc pas une telle approche. Néanmoins, l'accompagnement des exploitations dont les parcelles sont visées par cet outil pourra prendre en compte ce paramètre sur le terrain.

6/ Temps d'échanges et de questions

Marie-Agnès LE FLOCH (Elue à la Forêt Fouesnant) constate en Pays fouesnantais, une tendance à la baisse de l'élevage laitier au profit des surfaces en céréales.

R. LE GOFF (CCPF) partage ce constat bien réel pour lequel nous ne disposons pas d'outils pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ou la reprise des exploitations.

Aucune autre question n'étant formulée, **Guy PAGNARD (CCA) et Roger LE GOFF (CCPF)** remercient les membres de leur participation à la Commission algues vertes.

Validation du compte -rendu : Les parties prenants constatant des erreurs ou omissions ou étant en désaccord sur le contenu du compte rendu sont priées de nous en faire part dans un délai de 8 jours, au-delà duquel, le compte rendu sera considéré comme accepté.

Roger LE GOFF	**Guy PAGNARD**
Président de la CCPF et Président du SAGE Sud Cornouaille	Vice-Président de CCA en charge de l'eau et de l'assainissement et Vice-président du SAGE

ANNEXE

Annexe 1 : COMPLEMENT SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS DU DISPOSITIF DE PSE 2021-2026

Indicateur 1 : % de bandes enherbées le long des cours d'eau > 10 m réglementaire (0 à 8 % de la SAU)
→ Stratégie : arrêt de fertilisation des prairies en bord de cours d'eau.
→ Sur 13 exploitations engagées : 11 ont atteint leur objectif et 2 sont à 50% de leur objectif
→ 127 ha de prairies non fertilisées le long des cours d'eau

Indicateur 2 : % de couverture annuel des sols (85 à 100 %) sur les parcelles cultivées
→ Stratégie : réaliser un couvert de semis précoce après culture d'été et réduire au maximum la durée de sol nu.
→ Sur 13 exploitations engagées : 13 ont une couverture du sol à > 90%
→ le délai entre les différents travaux agricoles ne permet pas d'obtenir 100% de couverture de sol (exemple de la récolte au nouveau semis)

Indicateur 3 : Part de l'herbe dans le SAU
→ Stratégie : suivant la typologie de l'exploitation augmenter la surface en herbe de l'exploitation.
→ Sur 13 exploitations engagées : 6 ont déjà atteint leur objectif et 7 sont à 90% de leur objectif
→ La part de l'herbe dans les exploitations n'augmentera pas davantage. Les exploitations ont choisi d'activer ce levier en année 1.

Indicateur 4 : Baisse de la quantité d'azote minérale épandue (60→30 uN)
→ Stratégie : Diversifier son assolement et réfléchir à d'autres stratégies d'apport azoté comme l'intégration de légumineuses dans la rotation.
→ Sur 13 exploitations engagées : 3 ont atteint leur objectifs et 4 sont à 50% de leur objectif
→ Actuellement les débouchés sont le facteur limitant pour la diversification de l'assolement. On se trouve donc plus dans des stratégies de substitution de l'azote minéral.

Indicateur 5 : Atteinte d'un reliquat début drainage (80→35 uN/ha)
→ Stratégie : l'ensembles des leviers proposés dans le PLAV doivent contribuer à la baisse du reliquat
→ Sur 13 exploitations engagées : 1 a obtenu un résultat < 80 uN/ha lors des campagne RDD
→ La saison estivale a été très sèche et la période de drainage humide. L'implantation de couverts précoces n'a pas pu être réalisée correctement. Une forte minéralisation s'est alors produite au retour de l'humidité pendant la période de prélèvement de sol pour la campagne de reliquats. Les parcelles prélevées comportaient toutes des couverts très peu développés voire inexistants. Néanmoins on sait que le Reliquat n'est pas que lié à la gestion de l'azote mais aussi au choix de culture ou système de cultures de l'agriculteur et aux séquences climatiques spécifiques de l'année.

Sur la période 2023-2026 les efforts sont à poursuivre sur la couverture du sol et d'autres sont à fournir sur la réduction de Nmin et l'optimisation de la gestion de l'azote afin de réduire le RDD.

Bilan PSE 1 :

- Consommation enveloppe : 16% sur les 650 000 € (88%sur les 121 000 € attribué pour 2021-2022)

- Rémunération moyenne par agri : 8250 € (fourchette de 76 € à 12 000 €) dont 1 exploitation à 0€

- Rémunération moyenne par ha : 52 €/ha (fourchette de 2,30€/ha à 140€/ha)

Annexe 2 : COMPLEMENT SUR L'ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS DANS DES DISPOSITIFS VERTUEUX.

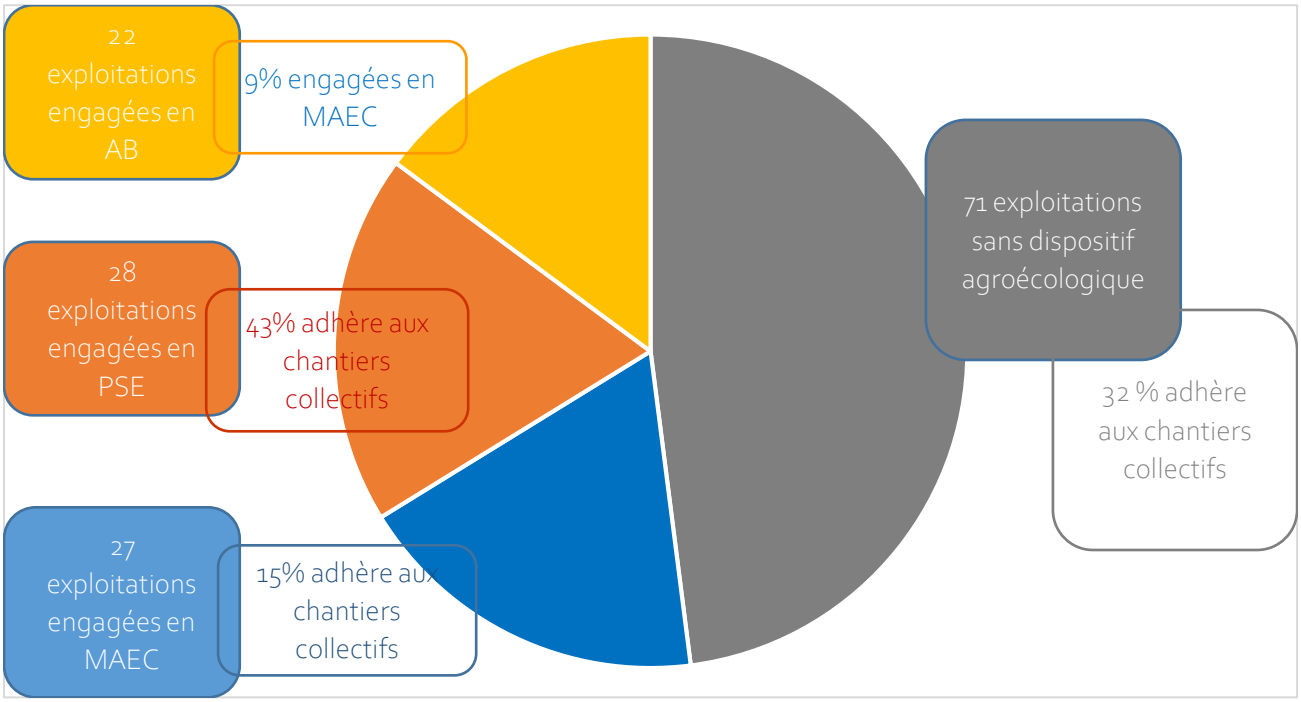

Sur 136 exploitations du territoire de la Baie de la Forêt **48% sont engagées dans des dispositifs agroécologiques**

Annexe 3 : **PRESENCE D'ALGUES DE COULEUR VERTE SUR LE CAP COZ**
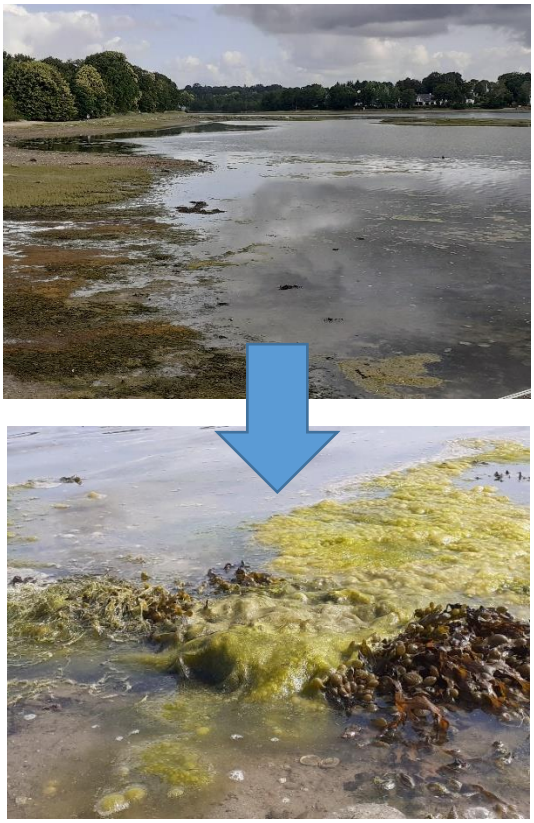
L'observation in situ confirme qu'il s'agit d'algues filamenteuses de couleur verte mais qui ne sont pas la laitue de mer du genre Ulva. (www.algues-vertes.com)